

Questions orales

Des voix: Bravo!

● (1125)

LA NATURE DES EXPORTATIONS

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il considère qu'il existe une différence entre l'exportation du blé et l'exportation de matières nucléaires fissibles. Trouve-t-il qu'il y a une différence entre les deux?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce que je trouve, madame le Président, c'est que l'honorable représentante essaie d'obtenir un avantage politique quelconque en laissant entendre que le gouvernement n'appuie pas entièrement le Royaume-Uni. Le premier ministre a pourtant déclaré publiquement que le Canada appuyait sans réserve le Royaume-Uni. Nous avons accédé à toutes les demandes que nous a présentées le Royaume-Uni depuis le début de cette crise et nous avons pris exactement les mêmes mesures que ses alliés britanniques au sein de la Communauté européenne.

Mr. Clark: MacGuigan, le marchand d'armes!

LA DÉCLARATION D'UN HAUT FONCTIONNAIRE ARGENTIN AU SUJET DE L'UTILISATION DES MATIÈRES FISSIBLES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait-il qu'un haut fonctionnaire argentin a reconnu que certaines considérations militaires et la possibilité d'utiliser les matières fissibles à des fins militaires constituaient l'un des facteurs qui avaient poussé l'Argentine à acheter un réacteur Candu?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, si mon honorable ami veut parler d'une émission qui a été télévisée il y a quelque temps et pendant laquelle certaines déclarations ont été faites, il saura que ce n'est pas le gouvernement du Canada qui a été mentionné comme fournisseur possible de matières nucléaires qui pourraient être utilisées à des fins non pacifiques.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE MONTANT DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AUX FRAIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du premier ministre et du ministre des Finances, j'adresserai ma question au premier ministre suppléant. Elle concerne la dégradation des services de soins médicaux et de santé du pays.

Hier, madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous apprenait qu'elle ne chercherait plus à faire supprimer la surfacturation pour soins médicaux. Dans mon parti, nous estimons qu'il s'agit là d'une trahison de principe de l'assurance frais médicaux et de la loi de 1966 sur les soins

médicaux, à laquelle le gouvernement s'est voué. En outre, nous savons que les provinces se retrouvent avec des réductions de la participation fédérale aux frais médicaux. Cette année, les versements fédéraux vont diminuer de 800 millions environ. Je demanderai au premier ministre suppléant si, avec ces tendances et ces réductions, le gouvernement fait savoir qu'il renonce à la loi de 1966 sur les soins médicaux et qu'il est en faveur de la surfacturation, d'honoraires modérateurs et des longues listes d'attente de soins médicaux?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en l'absence du député d'Oshawa, du député de Winnipeg-Nord-Centre, du député de Beaches, du député de New Westminster-Coquitlam et du député de Nanaïmo-Alberni, j'ai le plaisir de dire au député de Vancouver-Est que la réponse est non.

LES SERVICES DISPENSÉS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire à ce ministre qui semble si énergique ce matin. Je suis heureuse que ce soit lui qui ait répondu, car je crois qu'il est l'instigateur de certaines des lois sur l'assurance-maladie auxquelles j'ai fait allusion. Est-ce que le gouvernement sait que, en Colombie-Britannique, à l'heure actuelle, on réduit de 1,200 le nombre de lits de soins intensifs, que 3,000 travailleurs d'hôpitaux ont été licenciés et que 12,000 personnes sont sur la liste d'attente pour les opérations chirurgicales non urgentes?

Étant donné que le gouvernement fédéral a, c'est évident, une part de responsabilités dans cette crise très grave dans le domaine de la santé, est-ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à titre de suppléant du suppléant du premier ministre suppléant, s'engage à demander au cabinet de procéder à une étude de cette situation qui touche non seulement la Colombie-Britannique mais également toutes les autres provinces? En vertu de la législation que le gouvernement s'est engagé à appliquer, le ministre peut-il nous garantir que l'on envisagera d'augmenter la part versée par le gouvernement fédéral, afin de pouvoir aider les provinces à assumer les coûts?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, à titre de suppléant du suppléant du ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social, je prendrai bonne note des observations livrées par le député. Je tiens cependant à lui souligner qu'il appartient aux provinces d'appliquer les régimes d'assurance-maladie. Cette semaine, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a rencontré ses homologues provinciaux afin de leur souligner l'importance d'assurer le meilleur service possible à la population canadienne. Je presserai mon collègue de faire tout en son pouvoir pour essayer de convaincre le gouvernement de la Colombie-Britannique de ne pas réduire la qualité des services et de collaborer pleinement avec le gouvernement fédéral, afin de réaliser cet objectif.